



MISSION PERMANENTE DU NIGER AUPRES DES NATIONS UNIES

417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022

Tel: (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931

Email : nigermission@ymail.com

77^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale de
L'Organisation des Nations Unies

**Déclaration de M. Abdoul Raouf Salissou Labo, Conseiller des
Affaires Etrangères, Chef de Division Nations Unies et
Conférences Internationales au Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération de la République du Niger**

**Débat Général de la Première Commission de l'Assemblée
Générale des Nations Unies sur le Désarmement et la Sécurité
Internationale**

New York, le 12 Octobre, 2022

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite pour votre brillante élection ainsi que celle des membres de votre Bureau à la présidence de notre commission. Je puis vous assurer de la disponibilité et du soutien de mon pays pour la réussite de votre présidence.

Ma délégation s'associe aussi aux Déclarations du Groupe Africain et celui des Non Alignés, prononcées respectivement par la République Fédérale du Nigéria et l'Indonésie, auxquelles j'aimerais ajouter des éléments spécifiques au titre de la contribution nationale.

Monsieur le Président,

Les travaux de cette Commission se tiennent dans un contexte caractérisé par une architecture de Sécurité Internationale en crise, sur fond de hausse massive des budgets militaires des Etats, du perfectionnement de leurs doctrines et de leurs outils militaires conventionnels et non conventionnels ainsi que de l'exacerbation de la compétition et de la conflictualité dans tous les espaces communs. Les grands traités internationaux conclus de manière bilatérale ou multilatérale, dans le domaine de « l'Arms Control » et censés fonctionner comme des verrous, qui retardent voire empêchent la montée aux extrêmes entre grandes puissances, sautent les uns après les autres, sans que dans le même temps, de nouveaux traités en la matière soient adoptés.

Le retour de la compétition stratégique entre grande puissances et son corollaire, c'est-à-dire la perspective d'un conflit armé de Haute Intensité entre grandes puissances disposant de la très haute technologie, ne peut que mener l'Humanité vers son autodestruction, à un moment décisif où, celle-ci a plus que jamais besoin de rester unie et solidaire, en vue d'affronter d'autres défis communs, tout aussi pressants.

Fort de ce constat, mon pays réitère sa conviction profonde que les actes des uns et des autres doivent prioritairement être guidés par la Raison et non les passions et,

l'attachement aux valeurs et aux normes de coopération et de la coexistence pacifique, en vue d'aboutir à une certaine « stabilité stratégique », gage d'un monde viable et meilleur.

Monsieur, le Président,

Les Armes de Destruction Massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques n'ont pas de raison d'être dans notre monde caractérisé, avant tout, par une interdépendance inédite entre Etats, au regard des immenses défis économiques, environnementaux et sanitaires auxquels nous devront faire face collectivement. A cet égard, l'absence d'un Document final à l'issue des travaux de la 10^{ème} Conférence d'Examen des Etats parties au Traité de Non-Prolifération Nucléaire qui s'était tenue en août dernier, n'a fait qu'ajouter de l'incertitude à un contexte stratégique mondial déjà tendu. Le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), qu'a déjà signé mon pays, et dont le processus de ratification est en bonne voie, doit être perçu par tous comme un instrument complémentaire et non contradictoire au Traité de Non-Prolifération Nucléaire. Ma délégation se félicite donc de la tenue de la première Réunion des Etats-parties audit traité en juin dernier et des conclusions de celle-ci.

La signature et la ratification de cet instrument par toutes les puissances dotées, paverait la voie de manière indubitable à l'institutionnalisation d'une norme de prohibition en matière de nucléaire militaire. Ce qui, de manière générale, éloignera notre monde de « l'Armageddon » nucléaire tant redouté, tout en restaurant la confiance, la prévisibilité et la pacification des relations entre les Etats.

Ces risques nucléaires tantôt évoqués, remettent plus que jamais au premier plan, l'urgence de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE), autre pilier central du régime international de Non-Prolifération Nucléaire. Le Niger, pour rappel, a ratifié ce traité, le 9 septembre 2002, et joue aujourd'hui un rôle très actif dans la mise en œuvre de ses clauses, en abritant une station sismique à Torodi, à l'Ouest du pays.

Le fonctionnement de cette station sismique est aujourd'hui impacté par l'insécurité qui affecte plus globalement cette zone, mais toutes les dispositions sont actuellement en train d'être prises, afin de la sécuriser et, permettre ainsi la rénovation complète des seize (16) sites qu'elle abrite d'ici la fin de cette année. C'est le lieu de saluer ici, l'incalculable aide technique, qu'apporte l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (OTICE), à mon pays, à cet effet.

De plus, la criticité du contexte stratégique international mentionnée ci-haut, est un signal d'alarme sur la nécessité pour les huit pays inscrits à l'annexe II du TICE, qui ne l'ont pas encore ratifié, de le faire sans tarder.

Monsieur, le Président,

L'inquiétude légitime que nous avons relativement aux Armes de Destructeurs Massives ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue les ravages quotidiens causés par certaines Armes classiques notamment dans certaines zones géographiques en proie au terrorisme et à la criminalité organisée. Mon pays, à l'instar d'autres Etats sahéliens, paie chaque jour un lourd tribut en termes de pertes humaines, qu'elles soient civiles ou militaires, du fait de la dissémination incontrôlée desdites armes.

La problématique des armes légères et de petit calibre a depuis le début des années 2000 suscité de vives inquiétudes de la part des Etats sahéliens en général et, de mon pays en particulier, du fait notamment de l'énorme potentiel déstabilisateur des institutions et des sociétés qui s'y rattachent. L'acuité de cette menace s'est accrue récemment avec la prolifération des groupes extrémistes violents dans la zone, qui jouent un rôle actif dans l'usage à grande échelle de celles-ci.

A cet égard, le Niger a de manière constante, réaffirmé son attachement à la Déclaration de Bamako du 1^{er} décembre 2000 relative à la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Il soutient aussi toutes les autres initiatives internationales, régionales et sous

régionales dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre notamment la Convention sur les Armes Légères et de Petit Calibre de la CEDEAO, à laquelle il a adhéré.

La volonté politique de mon pays à mettre en œuvre l'ensemble des instruments juridiques susmentionnés, relatifs au désarmement, et auxquels il a souscrit, s'est traduite par la création depuis 1994 de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI), dont le travail quotidien contribue non seulement à la sécurité du Niger, mais aussi de la région sahélienne dans son ensemble.

Monsieur, le Président,

Des cyber-attaques massives et violentes visant des infrastructures d'approvisionnement en eau, énergie ou de transports, sont susceptibles de l'avis de la plupart des experts, d'affecter durablement et négativement la vie des populations, du fait du risque stratégique évident qu'elles présentent, surtout si les éventuels auteurs étaient des groupes terroristes.

Ce scénario, d'emblée écarté dans les débats, il y a quelques années, ne relève plus de la Science-Fiction et, doit dorénavant être considéré comme une sérieuse hypothèse de travail. C'est pourquoi mon pays soutient les initiatives prises dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), notamment tout ce qui a trait, à l'utilisation pacifique de l'espace cybernétique, l'édiction de normes et de code de bonne conduite dans le domaine, ainsi qu'aux éventuels mécanismes de partage technologiques avec les pays les plus vulnérables en la matière, afin d'accroître leur résilience.

Quant à l'espace extra-atmosphérique, du fait de la continuité stratégique qu'il partage avec le cyberspace, il devrait jouir de la même vigilance que ce dernier afin de maintenir son caractère pacifique. Son usage libre et équitable par tous les Etats qui le désirent, devrait dans la mesure du possible, être facilité par des mécanismes

internationaux de coopération dont les modalités devraient être spécifiées. Des normes et des règles claires et précises, puisant leurs sources entre autre dans la Charte des Nations Unies, et le Droit International Humanitaire, doivent interdire toute volonté de militarisation de l'espace extra-atmosphérique par quelque acteur, que ce soit. Militariser l'espace extra-atmosphérique, c'est compromettre durablement une source potentielle de développement économique et d'amélioration du bien-être d'une part importante de la population mondiale.

Ma délégation exhorte donc tous les Etats à faire preuve de responsabilité et de retenue dans l'exploitation pacifique qu'ils pourraient faire de cet espace.

Je vous remercie.